

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 14 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 décembre 2011

2011 DDEES 163 G Subvention et convention avec l'association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes, Montreuil (93).

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose d'accorder une subvention et de signer une convention avec l'association Face Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes, Montreuil (93100).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 29.900 euros est attribuée à l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (numéro de tiers : 1000004389).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée, sous réserve de décision de financement :

- à hauteur de 15.000 euros sur le chapitre 65 – nature 6574 DF 55007 – rubrique 564 du budget de fonctionnement du Département de Paris 2011 (n° dossier : 2011_06423)
- à hauteur de 14.900 euros sur le chapitre 017 – nature 657-4 ligne DF 34019 – rubrique 564 au titre des actions menées en faveur des bénéficiaires du RSA (n° dossier : 2011_06424).